

ROUTE DEPARTEMENTALE N°98

PR 23+00

COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES

AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE VALCROS

6 – NOTICE EXPLICATIVE

DEMANDE D'EXAMEN « cas par cas »

DREAL

Dressé par Marc REBEC 04-83-95-65-11

Vérifié par le chef du
service ingénierie PME

G.FOUCAUT

Hyères le :

Proposé par le chef du Pôle
Provence Méditerranée EST

P.RENOUX

Toulon le :

SOMMAIRE

	1. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	1
1.1. LE CONTEXTE		1
2. LE PROJET		1
2.1.1. - <i>les emprises</i> :		1
2.1.2. - <i>les caractéristiques géométriques</i> :		1
2.1.3. <i>Les Réseaux</i>		2
2.1.3.1 <i>Les eaux pluviales</i>		2
2.1.4. <i>Aménagement paysagers</i>		2

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Le contexte

La route départementale 98 est un axe structurant du Sud du département du Var entre l'agglomération toulonnaise et le golfe de Saint Tropez, plus localement elle assure la liaison entre les communes de Hyères les Palmiers, La Londe les Maures, Bornes les Mimosas et le Lavandou.

Le tracé de cette voie, entre les PR 19+000 et 23+000 contourne l'agglomération de la Londe les Maures par le Nord.

La route départementale 559a a pour principale fonction d'assurer la desserte locale, elle traverse la ville de la Londe Les Maures et rejoint le lieu-dit « la Verrerie » par un itinéraire secondaire traversant quelques hameaux.

2. LE PROJET

L'objectif est de créer à l'Est de la déviation, une porte de la ville symétrique au carrefour de la Pascalinette à l'Ouest.

L'aménagement projeté se propose ainsi de compléter le demi-échangeur de Maravenne Est en autorisant sur la RD 98 les mouvements vers l'ouest.

Pour ce faire, il est envisagé un carrefour giratoire axé sur la RD 98 à l'emplacement du demi-échangeur Maravenne Est se raccordant sur la RD 559a.

Ce projet d'aménagement de la RD 98 au niveau PR 23+000 est inscrit au schéma départemental de déplacements adopté en 2007.

2.1.1. - les emprises :

Les emprises du projet font partie du domaine public. (propriété du département).

Le projet est en partie situé sur l'emplacement n°35 du PLU (approuvé le 19 juin 2013)

2.1.2. - les caractéristiques géométriques :

Le giratoire situé sur la RD 98 aura un rayon de 21 m. Celui-ci sera situé sur la RD 98 existante et sur l'ancienne bretelle d'accès allant de la Londe vers St tropez.

Le giratoire situé sur la RD 559a aura un rayon de 15 m et sera entièrement franchissable. Celui-ci sera en partie situé sur la RD559a et sur l'ancienne bretelle de sortie allant de St Tropez vers La Londe.

- ◆ Trottoir

Les trottoirs auront une largeur au minimum de 1.50 m et se situent de part et d'autre de la chaussée.

Le giratoire de la RD 98 et la liaison entre les deux giratoire de la RD 98 et RD 559a ne seront pas équipés de trottoir.

2.1.3. Les Réseaux

2.1.3.1 Les eaux pluviales

L'étude hydraulique IPSEAU-INGEROP de septembre 2009 préconise de respecter les dimensions des ouvrages actuels.

L'étude environnementale préalable IPSEAU-INGEROP d'octobre 2009 ne prévoyait pas, a priori, la nécessité d'un dossier au titre de la loi sur l'eau.

L'ouvrage Ø 1500 est dimensionné conformément à l'étude IPSEAU.

La tête de l'ouvrage Ø 1500 actuel, fissurée à cause de l'érosion du talus, devra être réparé. Le talus devra être traité en enrochements bétonnés (ou bien les descentes d'eau et bordures actuelles seront réparées).

L'assainissement de la plateforme routière, dimensionné pour la pluie décennale selon les coefficients de l'IT 77, sera dirigé vers un bassin pour traiter la pollution chronique et accidentelle.

Aucun captage n'ayant été recensé (cf. étude IPSEAU), le bassin ne sera pas étanche. Son volume utile de 30 m³ correspond au volume d'une citerne de poids-lourd.

Il comportera une lame siphonide, un ajutage, une surverse en enrochements au-dessus du volume utile, une vanne de confinement, un clapet en sortie.

Rampe d'accès, clôture, portail, géométrie exacte, seront à définir dans les phases ultérieures avec les services d'entretien en charge du bassin.

2.1.4. Aménagement paysagers

Situé sur la commune de La Londe les Maures, le projet d'aménagement du carrefour

de Valcros prévoit la réalisation de deux giratoires : giratoire Nord et giratoire Sud.

Les principes paysagers consistent à une intégration paysagère et visuelle de la nouvelle voirie dans le contexte environnant, de type naturel (pinède, repousses mimosa..)

➤ **Le giratoire Sud**, est traité sous forme de buttes paysagères pour éviter tout obstacle rigide pour les usagers et faciliter le dégagement des vues. Les buttes paysagères d'une hauteur maximum de 1.50m sont plantées de plusieurs variétés de mimosas en référence à la commune voisine de Bormes les Mimosas où cette espèce végétale est omniprésente.

Ces mimosas hybrides et greffés ne sont pas considérées comme des espèces invasives.

Les buttes engazonnées sont mises en valeur par un lit de galets, de forme naturelle : les galets sont posés en vrac sur un feutre anti-contaminant pour limiter les interventions d'entretien et désherbage.

➤ **Le giratoire Nord** , de petite dimension, entièrement minéral, permet le franchissement éventuel de l'anneau. L'objectif est un mélange de couleurs et de textures en mélangeant le béton désactivé sur l'extérieur et en partie centrale du gravillon concassé coloré. Une bande de pavés sert de transition entre ces deux matières.

Les délaissés devant les riverains sont aménagés avec une alternance entre le végétal et le minéral. Des massifs arbustifs, d'essences persistantes (gauras, pittosporums...) sont associés à des parterres de pouzzolane pour mettre en valeur le végétal et varier les hauteurs.

L' alignement de lauriers roses tiges, arbres florifères et persistants, est planté devant les riverains pour structurer la voirie.

➤ **Au niveau du bassin**, les abords sontensemencés par projection hydraulique tout comme tous les talus , le but étant de préserver un dégagement des vues et de prolonger la prairie sous le pinède.

➤ **En ce qui concerne la bretelle de sortie depuis la RD98 , celle-ci sera végétalisée grâce à un ensemencement hydraulique composé d'essences herbacées pour obtenir un couvert végétal bas car il y a déjà une frondaison existante grâce aux différents eucalyptus et mimosas qui ont poussés sur les accotements et les talus.**

- la route existante devient une voie verte à double sens de 4.50m de large. Pour une meilleure cicatrisation paysagère, l'enrobé est scarifié et évacué et les accotements sont semés en prairie non arrosée.

Dans un souci de continuité visuelle et paysagère, ces deux espaces sont reliés par la piste cyclable, qui s'appuie sur l'ancienne chaussée. Les sur-largeurs sont décaissées et végétalisés pour offrir un aménagement très paysagé.

L'ensemble des aménagements proposés prend en compte les difficultés liés à l'entretien avec la réalisation d'une place de stationnement pour les VL sur le giratoire Sud et la mise en place sous tous les massifs arbustifs d'un paillage et d'un film anti contaminant.

Pour limiter les interventions d'entretien un système l'arrosage automatique est réparti selon deux types, en aspersion sur le giratoire Sud et les prairies le long de la piste cyclable (variante 2) et en arrosage localisé pour les massifs arbustifs et les arbres d'alignement.